

23 mars 2009  
Volume 41  
Numéro 7

## Réaction au Budget 2009-2010

# LA FCSQ RECONNAÎT L'EFFORT DU GOUVERNEMENT

En réaction préliminaire au budget 2009-2010, la FCSQ a émis un communiqué de presse dans lequel le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), M. André Caron, a reconnu les efforts du gouvernement afin de préserver les acquis de notre système d'éducation, particulièrement dans un contexte de budget déficitaire. « Je me réjouis que le gouvernement assume le coût total des facteurs de croissance (coûts de système) du réseau scolaire public et de la réduction du nombre d'élèves par classe; cette dernière mesure s'inscrivant dans l'objectif d'accroître la persévérance scolaire et d'assurer de meilleures conditions de travail au personnel enseignant », a déclaré M. Caron.

Outre le fait de confirmer que, dès la prochaine rentrée scolaire, la taille des groupes sera réduite de 20 % en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années en milieux défavorisés et de 10 % en 3<sup>e</sup> année dans les autres milieux, le budget 2009-2010 permettra de maintenir le cap sur l'amélioration des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le plan d'amélioration du français et le plan d'action pour prévenir la violence. De plus, il propose de soutenir le développement de stratégies régionales en éducation dans le cadre du plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique. « L'éducation étant la clé du développement économique, nous sommes convaincus que ces investissements en éducation sont nécessaires pour se préparer à la reprise économique. Nous sommes heureux d'avoir été entendus à l'occasion des consultations prébudgétaires », a ajouté M. Caron.

## VALORISER L'ÉCOLE PUBLIQUE

Dans le communiqué, M. Caron précise qu'il aurait toutefois espéré que des sommes supplémentaires soient octroyées à la réalisation d'une campagne de valorisation de l'école publique axée sur la persévérance scolaire, comme le demande depuis plusieurs années la FCSQ ainsi que le rapport rendu public par le président de la Banque

de Montréal, M. L. Jacques Ménard. La FCSQ aurait souhaité également des mesures pour favoriser l'organisation d'activités parascolaires à caractère social, culturel ou sportif en ajoutant des ressources pour appuyer les efforts du milieu scolaire et de la communauté. « La valorisation du réseau public d'éducation et le développement d'activités parascolaires sont des outils précieux de lutte contre le décrochage scolaire », rappelle M. Caron.

Au moment où la société civile se mobilise pour soutenir l'école publique et l'action des commissions scolaires afin d'accroître la persévérance des élèves, la FCSQ déplore encore une fois l'augmentation des crédits consentis à l'école privée alors que le Québec est déjà la province la plus généreuse en la matière.

## PROJET DE LOI N° 88

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de loi n° 88 qui prévoit une gouvernance renouvelée et d'importantes mesures à implanter dans le réseau des commissions scolaires, la FCSQ souhaite que les règles budgétaires prévoient un appui financier, notamment pour la mise en place d'un protecteur de l'élève et l'élaboration des conventions de partenariat, de gestion et de réussite éducative.

Enfin, le président de la FCSQ, M. André Caron, « souscrit à l'objectif gouvernemental d'amorcer les prochaines négociations dans un esprit d'ouverture et de réalisme dans le meilleur intérêt des élèves ».

Il faut préciser que le projet de règles budgétaires, qui sera transmis sous peu aux commissions scolaires, permettra à la FCSQ de valider de façon plus précise les impacts du Budget 2009-2010 sur les commissions scolaires et d'évaluer si vraiment tous les crédits sont au rendez-vous en ce qui concerne les obligations liées au maintien et au développement des services éducatifs.



# FAITS SAILLANTS DU DISCOURS SUR LE BUDGET 2009-2010

- Le budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'élève à 14,4 MM\$ en 2009-2010, soit une hausse de 490,2 M\$ ou 3,5 % d'augmentation par rapport aux dépenses probables de 2008-2009.
- Le budget de dépenses 2009-2010 du gouvernement du Québec s'inscrit dans un contexte de crise financière et de récession économique. Depuis l'automne 2008, les perspectives économiques du Québec se sont dégradées. Un recul de l'économie de -1,2 % est prévu pour 2009.
- Le budget de dépenses 2009-2010 est de 60 MM\$, ce qui représente une augmentation de 4,5 %. Toutefois, un déficit budgétaire de 3,9 MM\$ est prévu en 2009-2010 et le retour à l'équilibre budgétaire ne se ferait qu'en 2013-2014.

Pour financer ce déficit, la ministre des Finances annonce :

- Une hausse d'un point de pourcentage du taux de la taxe de vente du Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de 7,5 % à 8,5 %.
- La mise en place d'une nouvelle politique de financement des services publics (à la suite du rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics – rapport Montmarquette), à laquelle seraient assujetties les commissions scolaires.

## FAITS SAILLANTS DU BUDGET DU MELS

### VARIATION GLOBALE DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT\*

Programmes	Budget de dépenses	Dépenses probables	Variation	Variation
	2009-2010	2008-2009	M\$	%
Administration du MELS	155,0	142,2	12,8	9,0
Institut de tourisme et hôtellerie	23,4	23,2	0,3	1,1
Aide financière aux études	451,3	415,7	35,6	8,6
Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire	8 270,2	8 055,4	214,9	2,7
Enseignement supérieur	4 674,1	4 464,7	209,4	4,7
Développement du loisir et du sport	65,3	63,5	1,8	2,8
Régimes de retraite	791,7	776,2	15,5	2,0
<b>TOTAL</b>	<b>14 431,0</b>	<b>13 940,8</b>	<b>490,2</b>	<b>3,5</b>

\* Source : Gouvernement du Québec, ministère des Finances, *Budget de dépenses 2009-2010 – volume III - Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes.*

- Pour le programme *Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire*, l'augmentation des dépenses de 214,9 M\$, soit 2,7 %, peut paraître faible. Toutefois, elle exclut un montant de 65,5 M\$ qui est transféré annuellement du MELS au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour la francisation des immigrants. Cette enveloppe budgétaire est récupérée en avril par le MELS depuis l'an dernier. Par conséquent, l'augmentation réelle sur base comparable pour ce programme est donc de 280,4 M\$ en 2009-2010, soit 3,5 %.
- Cette augmentation permet de financer les coûts de système (appelés facteurs de croissance, soit les indexations salariales et des autres dépenses), la poursuite des mesures déjà annoncées dont le nouveau régime pédagogique au secondaire et les nouveaux parcours offerts à l'éducation des adultes et à la formation continue, les différents plans d'action pour l'amélioration du français, pour prévenir et traiter la violence à l'école, pour la lecture à l'école, pour l'éducation, l'emploi et la productivité et celui pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, etc.
- **Des ajouts de ressources** sont prévus pour la réduction de la taille des groupes dans les classes du primaire et du secondaire, soit de 20 % en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années du primaire en milieux défavorisés et de 10 % en 3<sup>e</sup> année du primaire de tous les autres milieux.
- Les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2008-2013 se poursuivront dans le secteur de l'éducation.

- De plus, dans le discours sur le budget de la ministre des Finances, il est précisé que des investissements permettront d'accentuer la lutte contre le décrochage scolaire. La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport devrait proposer une nouvelle approche adaptée à chaque région du Québec afin de mobiliser le milieu scolaire et la communauté pour encourager les jeunes à demeurer à l'école.

Le discours mentionne également que les crédits permettront d'appuyer les efforts de formation de la main-d'œuvre par la mise en place de passerelles afin de permettre une entrée plus rapide en formation professionnelle à des personnes qui perdent leur emploi.

Sur ces points, des précisions restent à venir.

- Les autres programmes du MELS augmentent principalement pour les raisons qui suivent.
  - Dans le cas de l'*Administration du Ministère*, l'augmentation devrait permettre de compléter les projets de modernisation des systèmes d'information et des infrastructures technologiques (Charlemagne et Socrate) de même que le projet de préservation de son patrimoine informationnel entrepris en 2007-2008.
  - En ce qui a trait à l'*Institut de tourisme et d'hôtellerie*, la hausse permettra de couvrir les augmentations de la rémunération et le rehaussement du budget de maintien des actifs.
  - Pour l'*Aide financière aux études*, la hausse est due à l'augmentation du nombre de boursiers et de leurs besoins à la suite de l'ajustement des frais de scolarité et de l'indexation des paramètres de subsistance.
  - La hausse des crédits à l'*Enseignement supérieur* de plus de 209,4 M\$, soit 4,7 %, inclut le financement des facteurs de croissance et la poursuite du réinvestissement de l'an dernier à la suite des transferts fédéraux.

## FAITS SAILLANTS POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Ce tableau ne tient compte que des éléments de programme qui concernent les commissions scolaires francophones et anglophones.

### VARIATION DES CRÉDITS POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES

Commissions scolaires	Budget de dépenses 2009-2010	Dépenses probables 2008-2009	Variation en 000 \$	Variation en %
1- Commissions scolaires	6 614 729,7	6 371 175,1	243 554,6	3,8
3- Service de la dette des commissions scolaires	593 368,7	616 299,2	- 22 930,5	-3,7
6- Aide au transport scolaire	297 653,2	266 084,8	31 568,4	11,9
<b>TOTAL</b>	<b>7 505 751,6</b>	<b>7 253 559,1</b>	<b>252 192,5</b>	<b>3,5</b>

Le total des crédits dévolus aux commissions scolaires exclut le transfert de 65,5 M\$ au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour le financement par le fédéral de la francisation des immigrants.

Les coûts de système (indexations salariales et au coût de la vie, vieillissement, etc.), les mesures déjà annoncées (application de l'annexe 42, *Agir autrement* et poursuite des plans d'action déjà annoncés, etc.) seraient financés pour les commissions scolaires.

Des **ajouts de ressources** sont prévus pour le soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (diminution du nombre d'élèves par groupe - 24,5 M\$).

En outre, le Ministère précise la modernisation des règles de gouvernance des réseaux de l'éducation dans ses choix budgétaires pour l'exercice financier 2009-2010. À cet effet, la Fédération a réaffirmé ses demandes dans le cadre de la mise en œuvre du projet de loi n° 88 (2008, chapitre 29), notamment pour la mise en place du protecteur de l'élève et l'élaboration de conventions de partenariat, de gestion et de réussite éducative.

Pour ce qui est du service de la dette, la baisse de 3,7 % reflète le rythme du refinancement à long terme et la baisse des taux d'intérêt.

Quant au transport scolaire, l'augmentation de 11,9 % s'explique principalement par l'indexation, la hausse du prix du carburant et le rythme de versement de l'allocation pour l'environnement.

Des renseignements supplémentaires seront fournis par le MELS lors des rencontres sur les règles budgétaires 2009-2010.

## AUTRES MESURES QUI CONCERNENT LES COMMISSIONS SCOLAIRES

### LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Le soutien à l'intégration en emploi des jeunes est mentionné. En effet, le Pacte pour l'emploi devrait se poursuivre en permettant aux jeunes de moins de 25 ans de vivre une expérience sur le marché du travail et de vérifier leur intérêt pour un métier donné. De plus, ce ministère collaborera avec le Secrétariat à la jeunesse au renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement.

Pour accroître les compétences de la main-d'œuvre, notamment pour les travailleuses et les travailleurs saisonniers ou congédiés, ce ministère veut augmenter l'accessibilité à la formation, dont la formation de base.

## AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

### BÂTIR DES PARTENARIATS AVEC LES SYNDICATS

La présidente du Conseil du trésor a précisé que, « à l'aube d'une période de négociations dans les secteurs public et parapublic, le gouvernement entend privilégier une approche d'ouverture et de partenariat avec les grandes centrales syndicales afin de faire face aux difficultés et aux nouveaux défis qui nous interpellent collectivement. »

Dans les réseaux de la santé et de l'éducation, des forums de discussion pour améliorer l'organisation du travail seraient mis sur pied. Ces nouveaux forums viseraient à faire « des propositions concrètes d'amélioration des façons de faire d'une façon constructive en dehors du contexte formel de la négociation collective. »

### MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Cette politique s'appliquera à tous les organismes publics, dont les commissions scolaires. Elle vise à améliorer le financement des services pour assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire.

La ministre des Finances précise que la plupart des tarifs demandés au Québec pour des services publics ont augmenté moins rapidement que l'inflation depuis dix ans et que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, tous les tarifs qui ne sont pas présentement indexés le seront annuellement au taux d'inflation, à l'exclusion des tarifs à 7 \$ par jour pour les services de garde.

Le ministère des Finances effectuera un suivi de l'application de la politique. Les ministères, les organismes ainsi que les établissements des réseaux de la santé et de l'éducation devront rendre compte de leurs actions pour sa mise en œuvre.

Un comité interministériel sera mis en place pour assurer le suivi et l'implantation de cette politique.

### RÉFORME DE LA COMPTABILITÉ

La révision des dépenses de programmes s'explique en partie par les coûts liés à l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations des réseaux de la santé et de l'éducation. Le périmètre comptable du gouvernement englobe les entités consolidées que sont notamment les réseaux de la santé et de l'éducation.

Les travaux sont toujours en cours afin de finaliser la mise en place d'un processus de suivi et de contrôle budgétaire des réseaux. Ces travaux ont pour objectif de suivre rigoureusement les résultats des entités des réseaux pour prévoir :

- le dépôt de prévisions financières détaillées pour la préparation des équilibres financiers du gouvernement;
- un suivi des données réelles pour le *Rapport mensuel des opérations financières du gouvernement*.

Des précisions sur ces points devraient être données par le MELS en même temps que la présentation des règles budgétaires 2009-2010.

Dans le contexte actuel, les augmentations prévues aux crédits devraient permettre aux commissions scolaires d'assurer les obligations liées au maintien et au développement des services aux élèves. Cependant, pour 2010-2011, l'avenir paraît plus incertain compte tenu que le gouvernement prévoit limiter la croissance à 3,2 %.

#### La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

Direction des communications  
et des affaires publiques  
1001, avenue Bégon  
C. P. 10490, succursale Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1V 4C7  
Tél. : 418 651-3220  
Courriel : [info@fcsq.qc.ca](mailto:info@fcsq.qc.ca)  
Site : [www.fcsq.qc.ca](http://www.fcsq.qc.ca)

Impression et expédition :  
Service de l'imprimerie

Tirage : 1 500 exemplaires

Dépôt légal - 1<sup>er</sup> trimestre 2009  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada